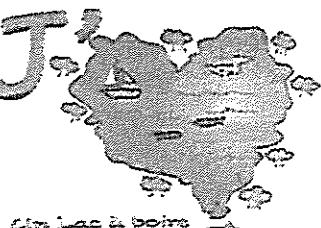


SAVIEZ-VOUS QUE...

(À inclure à votre pochette)



Information des Maires
pour la Protection du Lac-aux-Sables

Volume 1, numéro 1, Juin 2003

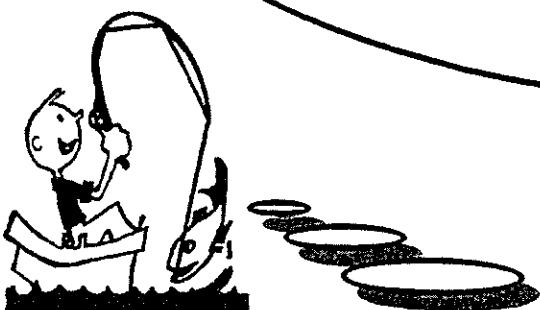
Maintenant Obligatoire !!!

Afin de promouvoir la sécurité nautique et ainsi contrer la hausse d'accidents et de décès sur nos plans d'eau, le gouvernement a adopté une loi obligeant **TOUS** les conducteurs d'une embarcation motorisée à détenir une carte de compétence.

POUR LE PRINTEMPS 2003 :

- Tous les conducteurs d'une embarcation motorisée de **moins de 4 mètres** ;
 - Tous les conducteurs de **moto marine** ;
 - Tous les conducteurs de **20 ans et moins** ;
- Devront détenir leur carte de compétence. À partir de **tous** les conducteurs d'une motorisée qui devront cette obligation.
-

La Garde Côtière a accrédité plus de 40 établissements pour émettre les cours et la carte. On peut même se la procurer par internet. Pour connaître le répertoire des fournisseurs et plus de détails, consultez le site Web www.cgc-gcc.gc.ca ou faites le 1-800-267-6687.



« Saison de pêche sur le Lac-aux-Sables ! »

La saison de pêche pour la touladi sur notre beau lac débute le 1^{er} juillet pour se terminer le 1^{er} septembre.